



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 9765

Texte de la question

Mme Michèle Rivasi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme en cours des missions académiques de formation des personnels de l'éducation nationale. Si les représentants des enseignants ne sont pas opposés à ce projet, ce qui est légitime, ils demandent expressément le maintien des effectifs globaux des formateurs. Elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce sens.

Texte de la réponse

La formation continue est un droit et elle constitue également une nécessité et une composante fondamentale du métier d'enseignant au moment où celui-ci devient de plus en plus divers, complexe et difficile. Par son rôle d'accompagnement des évolutions du système éducatif, elle contribue à la réussite de tous les élèves. La réorganisation amorcée au sein des dispositifs nationaux et académiques vise à réaffirmer l'importance de la formation continue et à créer les conditions d'une dynamique nouvelle. Ainsi, la décision de confier aux instituts universitaires de formation des maîtres la mise en oeuvre du plan académique de formation continue des enseignants répond, d'une part, à la nécessité d'articuler plus étroitement la formation initiale et la formation continue et, d'autre part, à la volonté d'en renforcer la dimension universitaire. Il s'agit de mieux inscrire, dans le temps, l'acquisition progressive des multiples compétences professionnelles requises pour l'exercice du métier d'enseignant, de prendre en compte la complémentarité et la transversalité des différents niveaux (premier et second degrés), d'actualiser les savoirs en fonction des avancées de la recherche en matière de disciplines et d'éducation. Il s'agit également de promouvoir une conception exigeante de la formation continue visant, notamment, à donner une part plus importante, dans l'élaboration des plans académiques, à une approche en termes d'analyse des besoins des établissements. Les formateurs choisis pour conduire les différentes actions de formation représentent, par leur diversité et leur complémentarité, l'ensemble des niveaux d'enseignement (enseignants chercheurs, enseignants du premier et du second degrés, autres intervenants de l'éducation nationale ou extérieurs à l'éducation nationale). Les compétences des formateurs ayant exercé leurs fonctions dans le cadre des missions académiques à la formation des personnels contribuent à la variété des ressources indispensables.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Rivasi](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9765

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 625

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2501